L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

JOURS DE PUBLICATION DURANT L'ANNÉE,
MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 8 JUILLET 1837.

Les deux derniers courriers ne nous apportent aucune nouvelle intéressante. Les journaux de New-York sont parfaitement arides. Cependant nous trouvons un tableau de la situation des Banques, publié par ancrdre des commissaires de l'Etat.

De ce tableau, découlent des considérations importantes. Quelle est la conduite des Banques? Quand pourront elles reprendre leurs paiemens en espèces? Quelle sera leur situation, à l'époque où cessera l'action de la loi de suspension? Doit-on leur accorder encore la confiance publique? Enfin jusqu'à quel point nouvelles nécessaires ou même utiles au commerce, lorsqu'il est seagement et prudemment dirigé?

Le langage des chiffres est toujours clair; il faut en croire ceux que nous avons sous les yeux et les commentaires de la presse de New-York, les banques de la campagne sont plus éloignées que jamais de la possibilité de reprendre leurs paiemens en espèces. Aujourd'hui il leur serait plus difficile qu'il y a six mois de faire face à leurs engagemens.

Un des faits les plus remarquables, que révèle ce tableau, c'est la réduction opérée dans les escomptes depuis le 1er. janvier. Elle s'élève au-delà de 25 millions dans un espace de six mois. Il n'est pas difficile de trouver dans l'expansion et la contraction soudaine des escomptes la cause du bouleversement général qu'éprouve le commerce de l'Union.

Un autre fait, c'est le contraste que présente la situation des 47 banques de la campagne avec celle des 23 banques de N'Yora. Il n'y aurait rien de surprenant à ce que les institutions qui ne sont entièrement consacrées au commerce, dans la ville, puissent reprendre leurs paiemens en espèces avant l'ouverture de la session du congrès, tandis que c'est chose impossible pour les banques de la campagne. Pour ces dernières, la proportion des espèces à la circulation était en janvier de 1 à 7; elle est aujourd'hui de 1 à 10; et il semble qu'il n'y ait pas de limite assignée à leurs émissions de papier.

Il résulte encore de ce tableau, que, parmi les banques de la ville, celles qui sont dépositaires des fonds du gouvernement sont dans la plus mauvaise position. Il est vrai de dire qu'elles ont affaire au créancier le plus impitoyable, qui il exige rà le paiement de ses dépôts en espèces. (Voir le tableau dans la 4e colonne.)

BENEFICE DE M. LUDOVICO GABICI.

Mardi prochain aura lieu, au Théâtre Français, la 1re. représentation de la *Chiara*, au bénéfice de Mr. Ludovico Gabici, chef d'orchestre de la troupe italienne. Monsieur Gabici a déployé en faveur du public trop de talent et de bonne volonté, pour que le public ne s'empresse de montrer à son tour envers l'artiste beaucoup de bienveillance. Monsieur Gabici est en outre le seul qui ait pu, depuis longtemps et on en apprie à ses camarades. Nul doute que la foule ne s'empresse de se rendre à l'appel qui lui est fait, et ne paie à monsieur Gabici le juste tribut qui lui est dû.

DE LOUIS PHILIPPE ET DE L'AMNISTIE.

Dans les premiers jours d'août 1830, une foule nombreuse de citoyens encombrait la grande cour du Palais-Royal. Ils entonnaient des hymnes patriotiques. Pas mieux qu'il en avait eu ce d'armés, et leur front noirci par la poudre semblait vouloir garder les traces des journées précédentes. Quand ils chantaient moins haut que les autres. C'est qu'en effet ces gens là, qui huit jours avant avaient chassé à coups de pavés le plus puissant roi de la chrétienté, se demandaient par quel miracle ils se trouvaient déjà sous les fenêtres d'un nouveau roi.

Ce nouveau roi, *ce roi des barricades*, n'avait pas paru aux barricades ce monarque de leur choix, il la connaissaient à peine de nom; ce successeur d'une race détestée était de cette race elle-même. De ceux qui avaient sérieusement payé de leur personne, les uns avaient cri pendant le combat, *vive la république!* d'autres *vive la charte*, à bas les ministres! quelques-uns même, *vive Napoléon II!* mais pas un, pas un seul ne s'était avisé de dire, *vive le duc d'Orléans!* Cependant on leur répétait chaque jour, et comme une chose incontestable et hors de doute, qu'ils ne s'étaient battus que par amour du duc d'Orléans. Cette le cas était merveilleux et digne de réflexion.

Mais les fronts les plus soucieux se déridèrent lorsque l'orchestre au service du roi se disposa sur le balcon de roi, attaqua la première phrase de la *Marseillaise*. Toutes les voix ne firent plus qu'une seule voix pour entonner le cantique bien-aimé. Mais alors parut sur le balcon un aide-de-camp, à la marque du maître, doré sur tranche comme un laquais de grande maison et dont le luxe tranchait déjà comme une insolence avec les sublimes haillons troués par les balles. Alors voici ce qui advint.

L'homme du roi fit un signe gracieux de la main. L'orchestre se tut. Citoyens, s'écria l'aide-de-camp, le roi ne veut pas qu'on chante la Marseillaise sans lui, il va venir et réclame le droit d'entonner le premier verset de la glorieuse chanson.

Il n'y eut qu'un cri d'admiration, et les plus récalcitrans partagèrent un instant l'enthousiasme général. Bientôt après le roi se présenta sur le balcon et s'inclina devant la foule qui se pressait pour voir le maître. C'était bien lui, lui avec ses épaulettes d'or, son habit noir. D'une voix forte et sonore Louis-Philippe entonna la Marseillaise.

Trois ans ne s'était pas écoulés et ceux qui chantaient la Marseillaise étaient sabrés au nom du roi Louis Philippe. Nous citons ce fait, peu important en apparence, parce qu'il résume admirablement le roi Louis Philippe et sa politique. Au fond de ses moindres actes il y a spéculation. Alors même qu'il paraît céder à la force, à la conscience, de l'humanité ou du patriotisme, il ne sait jamais céder que pour l'intérêt national. Il sait au juste ce que peut rapporter une parole ou un sourire. Jamais il n'a placé à fonds perdus, et lorsque sa main royale serrait à la journée des mains calleuses et sanglantes des tuboureins de juillet, il additionnait déjà dans sa pensée la somme totale qui devait lui revenir pour ses frais de popularité.

T. l était Louis Philippe alors, tel il est encore aujourd'hui. Un de nos collaborateurs écrivait dernièrement à propos de l'amnistie: "Fidèle aux principes de sa race, le roi des Français ne cède qu'à regret à l'élan du siècle et chaque fois qu'on le voit se mouvoir un peu libérale démase de trône, on croirait avoir prévoir que quelque loi réactionnaire en sera la balance." Rien de plus juste.

Rien des gens se sont laissé prendre aux allures bourgeoises de Louis Philippe. La simplicité de son habit a été pour beaucoup dans sa popularité. Il était difficile de croire en effet que l'homme qui se promenait à pied dans les rues, armé d'un modeste parapluie, couvait déjà dans son crane la pensée des forts détachés ou l'extermination des républicains.

Il faut bien l'avouer, cet e simplicité de mœurs tant vantée, n'est pas un calcul de la part de Louis Philippe. Elle est inhérente à sa nature. Louis Philippe est un bourgeois: c'est le tiers état fait homme. Mais si Louis Philippe a quelques-unes des qualités du bourgeois il en a aussi quelques-unes des vices.

Nous avons entrée étant d'éclaircir par la suite quelques faits accomplis dans ces dernières années et sur lesquels on n'a pas encore que d'équivoque et douteuses clairés, nous avons voulu avant tout parler de l'homme qui y a joué le principal role. A coté qui s'aurait pas brisé l'épiderme sous lequel se cache la pensée royale Il serait difficile d'apprécier sagement plusieurs des actes qui en émanent.

Ce n'est pas la ville aristocratie qui est mentie sur le pavoi avec Louis Philippe. Si l'on a pour elle tant de déférence et s'il le ménagent, c'est pour ces circonstances, ce n'est point sympathie de sa part, mais crainte et souvent habitude.

En revanche, il est une autre aristocratie, aristocratie de sentiments et de mœurs, à laquelle Louis Philippe est dévoué de cœur: celle de l'argent. Pour conserver son trône, il est prêt à tout, il osera tout.

Dans de fécondes éminences, il faut bien l'avouer: gouvernant par lui même plus qu'aucun roi de France, tout en paraissant ne point s'occuper du gouvernement, il fera souvent et plus peut-être, pour l'aristocratie de son choix que ses prédécesseurs n'ont fait pour l'ancienne. Le triomphe définitif de la grande classe, notre autre grande pensée; le radicalisme est en bête noire et il lui fera une guerre à outrance; jusqu'à extinction de l'un des deux combattans, entre eux il n'y aura ni trêve, ni repos, ni pitié ni merci. Loin de se tenir sur la défensive Louis Philippe va toujours excitant son ennemi, le provoquant à coupe d'épiaglas quand il ne lui est pas parmis de se servir du poignard et quand le lui qui dormait commencer à secourir sa crinière, et à lancer des flacs, il lui en jouant la pre pour le faire, sortir de sa tanière, et appelle à lui ses fidèles.

Il y en lui de Louis Onze et de Cromwel; il l'a déjà prouvé et le prouvera peut être encore. Nul au sait mieux coudre la peau du renard à celle du lion. Mais s'il a vécu par la ruse, il mourra par la ruse. Le temps n'est pas loin où il doit être écrasé sous l'échafaudage de ses propres mensonges.

Partout, et surtout en France, le sang est une bonne semence pour l'avenir. En France, la persécution est l'avant-courrière du triomphe, et la couronne dont le vainqueur cause son front est en même temps celle du martyr.

C'est là ce que Louis-Philippe n'a pas compris; il n'a pas compris que chaque corps de républicain qui tombent était une marche de plus à l'escalier qui conduit à son trône. Encore quelques cadavres et l'escalier et le trône seront de niveau! Lui, si froid toujours, toujours maître de lui-même, s'est laissé tellement entraîner à l'aveugle haine qui le pousse sans cesse contre le principe républicain Le mag lui a porté à la tête et l'a enivré. Ivresse terrible, et qu'on paye bien cher au réveil! Parmis tous sublimes de St.-Méry, tu-linde de prisons en prison, vendu à toutes les tortures, meurtris, sanglants, rôlés de leurs blasphèmes et traînés du tribunal hurlant deux fois vingt-quatre heures au contre-coup, et traînés de tribunal traînant au risque de leur vie à flammes qui dévorainent leurs cachots de St.-Michel, sans songer à fuir, parce qu'il n'y avait point alors de danger à fuir, et traînés de tribunal à ne leur manque-t: vraiment pour semble d'ignominie que l'amnistie du roi Louis Philippe.

Oui, Louis Philippe peut bien pardonner aux hommes de juin, qui tous étaient les hommes de juillet. Il leur pardonne, de l'avoir fait roi sans doute il leur pardonne d'avoir au prix de leur sang élevé son trône sur lequel il est assis seul, à lui qui n'avait pas versé une goutte de son sang. Que leur pardonne-t-il donc? Ce n'est point les pauvres, ceux qui ont versé leur sang et leurs blessures sans nombre. Aujourd'hui qu'il croit avoir brisé leur énergie a grand renfort de bourreaux, de geoliers et de calomnies, Louis Philippe leur pardonne. C'est l'absolution donnée à un cadavre. Mais aujourd'hui aussi la question n'est plus de savoir si Louis Philippe pardonne aux patriotes, mais si les patriotes veulent bien pardonner à Louis Philippe. Du fond de leurs cachots ils sont plus puissans que lui. Leur sagesse inébranlable est la preuve de leur conviction et la conviction est fille de la vérité. Cette conviction a percé les murs les plus épais et pénètre déjà en rayons lumineux dans les ames les plus incrédules. Elle s'infiltre partout et sous toutes les formes. Il est beaucoup qui nient la lumière parce qu'elle éblouit leur débile prunelle, mais qui sont prêts de tomber à genoux et de l'adorer. Le républicanisme n'est plus seulement, dans les idées il sera bientôt dans les mœurs. Ceux-là même, que certains noms ou certains souvenirs effrayent encore, se laissent, à leur insu, aller au courant. La garde nationale elle même, est débordée par ce torrent d'idées, qui en France coule sévé comme la lave et brulant comme elle. Ces fidèles de la royauté-citoyenne, ont cessé d'être intérianables dans leur foi. Comme Saint Thomas ils veulent voir avant de croire. Les phrases pompeuses des bulletins, ne satisfont pas long tems, les intelligences même les plus humbles. D'ailleurs, si on brise l'épée aux mains des plus vaillans, il est une autre arme plus terrible, que peut plier quelquefois mais ne rompt jamais; cette arme c'est la plume. La plume qu'on a voulu arracher des mains des patriotes, comme on leur a arraché l'épée mais qui bientôt se relevera victorieuse; car la presse, cette autre enfantine irréconciliable de Louis Philippe, mais ennemie intime, toujours à ses côtés, l'accompagnant partout, ne le quittant ni d'un pas ni d'une minute, la presse bâillonnée par les gendarmes, chargée de menottes, traînée aux gémonies publiques et calomniée par les gens du roi, attend aussi son amnistie. Elle a bien mérité en grace; car elle aussi a fait Louis Philippe ce qu'il est et il faut qu'il le lui pardonne. Mais j'ai grand peur, qu'à l'exemple des réhabilitaine elle ne se le pardonne pas Certes, Louis-Philippe n'est pas un homme ordinaire. Il fallait une volonté forte, un cœur d'airain, et une haute intelligence, pour tenir tête aux orages multipliés qui jusqu'ici ont de la faire trembler pour l'avenir. Mais si l'on peut à force de courage vouloir l'avenir, l'avenir n'en arrive pas moins.

Le fait seul doit donner une juste idée de la misère qui règne actuellement au Nord, parmi la classe ouvrière:

L'éditeur du *Navy & Army Chronicle*, dit qu'il a eu la curiosité d'examiner la liste des 200 recherches qui ont été faites à N. York, et envoyées dernièrement au fort Gibson, et qu'il a remarqué que c'étaient presque tous gens de profession. En voici l'état:

5 forgerons, 3 brouettiers, 10 charpentiers, 2 menuisiers, 2 tonneliers de chandelles, 4 commis, 2 tonneliers, 2 chaudronniers, 10 [illegible], 9 filetiers en cotton, 11 fermiers, 06 manœuvres, 3 machinistes, 2 [illegible], 5 marins, 4 soldats, [illegible] de pierres, 11 tailleurs, 9 tisserands, 2 [illegible], des relieurs, boulangers, imprimeurs en indiennes, [illegible] ouvriers, maçons, imprimeurs, jouailliers, ferblantiers, etc.

MONSIEUR,

Le commandant et les officiers du brick de guerre français la *Badine* me prient de vous transmettre ci-lier ci-jointe, avec prière de l'insérer dans un de vos prochains Nos. l'espèce, [illegible], que vous voudrez bien avoir cette complaisance. Veuillez en agréer à l'avance mes remerciemens aussi que les assurances de la cordialité distinguée avec laquelle je suis.

Votre très-humble serviteur.

FARAMOND—Consul de France.

Voici le nom de ces messieurs:

Sochet—Capitaine.
Lemaître—Lieutenant de frégate.
Moras, Id
Bretegulic, Id
Charnel—Chirurgien.
Dubosq—Commissaire.
Champenois, } Enseignes.
De Guesnon, }
Hébert—Naturaliste voyageur.

A M. J. Bayon, Editeur de l'*Abeille*.

M. l'Editeur de l'*Abeille*.

Nous vous prions de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro l'article ci-joint, qui a été dicté par la reconnaissance; veuillez le livrer à la publicité en lui prêtant l'appui de votre estimable journal.

Nous sommes, Mr. l'Editeur,

Votre serviteurs.

Sochet, Lemaître,
E. Moras, F. Bretegulic,
J. Charnel, C. Dubosq,
Champenois, C. De Guesnet,
Hébert—Naturaliste.

C'est un devoir imposé par la reconnaissance aux commandant et à l'état major de la Badine, qui vient de la Nouvelle Orléans, de témoigner ses sincères remerciemens pour l'hospitalité franche et généreuse qu'ils en ont reçue:

Il en conservera toujours le souvenir, souvenir auquel ne se mêle qu'un regret, celui de ne pouvoir prolonger plus long temps leur séjour parmi eux, et aussi de ne pouvoir exprimer de vive voix la vérité.

Feuilleton de l'Abeille.

—Les habitans de la petite commune de Giroux (Basses-Alpes) conservent de tristes et lugubres souvenirs du drame effrayant qui vient de se passer sous leurs yeux.

Philibert, dit *Marquis*, laboureur du village, vivait de son métier quand il plait, et dans le moins avant qu'il était forcé de quitter le village, pour cause de mort qu'il avait rendre aux habitans, comme communiquaire. Son caractère simple et paisible n'était pas facilement à l'emotion de la femme la plus sensible qui ait jamais été associée à la destinée d'un homme. Il fallu dans deux une longue série d'infortunes conjugales pour amener cet homme aussi inoffensif à la plus sinistre détermination.

Sa colère, silencieusement concentrée, débordait tout d'un coup à propos d'une pièce de 2 francs que la femme vit briler d'un les mains d'un, [illegible] mentoni et [illegible] crevant une fosse. Poussée par son avidité, la femme Philibert en exigeant une partition. Pour la première fois peut être Philibert trouva sa femme; il s'obstina à [illegible] jusqu'à ce qu'il obtint une dotte. Les deux époux s'accordèrent enfin, et convinrent de partager le bénéfice d'une mauvelle fosse, qu'ils vont creuser ensemble. Le lendemain, on ne trouvait plus Philibert.

Le travail n'est pas fait, [illegible] qui, Marqui s. armé de sa pioche, frappe à coup [illegible] doublés sa femme, et la fait rouler à son pied. [illegible] Il renouvelle la même [illegible] de 2 francs pour la remettre en [illegible] qu'il [illegible] Puis une tête [illegible] et rentre à [illegible] vers le clocher; [illegible] le grand renfort de cerveau, [illegible] les plus distingués. On [illegible] l'infortune du mari d'une [illegible] extraordinaire. *Ma femme est morte*, répondit-il à ceux qui le questionnaient. *Mais* [illegible] rapp lant qu'il n'a pas [illegible] pour son propre compte, il se remet de plus belle à coloche, puis boite dans le cimetière gisement se [illegible].

—Là! là! calmez-vous; où les [illegible] vous pris? que sont-ils devenus? Parlez tant que vous voudrez, je vous écoute patiemment.—Il s'agit de payer trente mille fr. Monsieur.—Pourquoi? [illegible] Comment, pourquoi? dit le jeune homme dont les [illegible] s'ouvrent.—Bon! mon y voilà. Qu'est-ce que c'est que cette comédie?—Vieux fou!—Et pourquoi c'est que cette comédie?—Mais, jeune homme, je cherche la présence de la [illegible] *médecin et vrai*?—Mais, dit le jeune homme, [illegible] Mais ce bout d'un quart d'heure, il devient [illegible] Mais ce bout d'un quart d'heure, il devient [illegible] Quelque [illegible] cherche que l'on ait pu faire, il n'est impossible de découvrir la trace de la fausse comtesse de Strell: il [illegible] dans le louage, les gens avaient été ses complices, et tout ce que l'on a pu savoir, c'est que la parure, dont le [illegible] Europe, a été vendue à un [illegible] Bologne par une sorte de [illegible] juif, dont on avait perdu la piste avant que [illegible] fut [illegible] *(Le Droit.)*

LE PERSONNEL D'UN NAVIRE DE GUERRE.

.....Le capitaine d'une navire de guerre est une [illegible] de roi sur mer, [illegible] pouvoir en presque absolu, et la vaste [illegible] qu'il [illegible] et [illegible] bien [illegible] Aussi a-t-il et la soin d'entourer ce souverain quelque jours de tout le prestige dont on se sert pour imposer à la multitude: un uniforme complet lui est spécialement destiné; un riche traitement lui est alloué; ses domestiques sont stylés; l'Etat y donne une veille [illegible] et en interdit l'entrée à tout homme de l'équipage; l'élégance exacte sont affectées à sa personne; le monde par l'élite des matelots; lorsque on le voit à l'apparition, on n'aperçoit les marques du plus profond respect; lorsqu'il se promène sur le pont, chacun sait à l'instant même s'éloigner du côté qu'il a choisi pour sa promenade. Ce n'est que par un pouvoir que le chef en prestige de grandeur le premier pouvoir dans espace aussi resserré; on y voit de trop près pour avoir des illusions, et, à moins de qualités physiques, il est [illegible] dont l'autorité ne perde beaucoup par trop d'intimité.

En seconde ligne sous avons l'état-major: véritable aristocratie frondeuse et turbulente presque constamment en opposition avec le chef. C'est un tribunal permanent devant lequel comparaissent toutes les [illegible] de l'arme, et où [illegible] de décider les cas [illegible] les plus graves et les plus bizarre réunion d'hommes appartenant au même corps et que doivent et le plus souvent des intérêts particuliers. Dans d'un esprit irrodeur, l'officier de marine aime à compromettre les actes du commandant [illegible] en critique, et il [illegible] rare qu'ils soient approuvés; [illegible] à l'oisiveté, il se distrait en médisant.—Pour quelques-uns, médire est un bon moyen [illegible] qu'il définit de sujets de médisant [illegible] même. J'ai trouvé à bord de quelques navires de ces officiers *cancaniers*, qui ne cédaient en rien aux commères les plus fin ce de la petite ville. Il faut [illegible] mais le jeune dîner, passagère à bord d'une corvette qui partait l'ambassadeur de France à Constantinople, et victime de mauvises langues du bord me témoignant un jour au surpris de voir des hommes s'occuper de cancaneries. Le soir pouvait lui paraître surprenant, mais si elle eût réfléchi à la monotonie de la vie du bord, à l'oisiveté habituelle des marins, aux prévisions nombreuses qu'il éprouvent, elle aurait pu l'expliquer facilement.

C'est à tort que, de ce ressaque tous nos romans et dans le plupart de nos pièces, on représente les officiers de marine comme des êtres demi-civilisés ayant toujours le juron à la bouche, d'une brusquerie un peu farouche, d'un abord rude et presque repoussant, et tant avoir [illegible] Quelques-uns, [illegible] de ce portrait peut flatteur, on doit dire aussi qu'en général les officiers de vaisseaux se distinguent par l'excellence de leur tonnet de leurs manières, et par leur haute [illegible] Un reproche mieux fondé peut être est celui d'orgueil qu'on leur adresse communément; ce défaut [illegible] des privilèges accordés aux membres de l'état major, qui [illegible] qui les [illegible] sépare [illegible] qui ne faut parte du reste de l'équipage, et contribuent à leur donner une haute idée d'eux-mêmes.

Nous irrions à [illegible] classe de personnes qui [illegible] la sensibilité que nous avons vous définir, serait l'analogie de la bourgeoisie dans la société civile. Je veux parler de la maîtresse, classe précieuse [illegible] qui elle est appelée à [illegible] genre, et que, lorsqu'elle est bien dirigée, peut exercer la plus salutaire influence sur celle des matelots d'où elle tire son pâle ne.

L'éditeur du *Navy & Army Chronicle*, dit qu'il a eu la curiosité d'examiner la liste des 200 recherches qui ont été faites à N. York, et envoyées dernièrement au fort Gibson, et qu'il a remarqué que c'étaient presque tous gens de profession. En voici l'état:

5 forgerons, 3 brouettiers, 10 charpentiers, 2 menuisiers, 2 tonneliers de chandelles, 4 commis, 2 tonneliers, 2 chaudronniers, 10 [illegible], 9 filetiers en cotton, 11 fermiers, 06 manœuvres, 3 machinistes, 2 [illegible], 5 marins, 4 soldats, [illegible] de pierres, 11 tailleurs, 9 tisserands, 2 [illegible], des relieurs, boulangers, imprimeurs en indiennes, [illegible] ouvriers, maçons, imprimeurs, jouailliers, ferblantiers, etc.

MONSIEUR,

Le commandant et les officiers du brick de guerre français la *Badine* me prient de vous transmettre ci-lier ci-jointe, avec prière de l'insérer dans un de vos prochains Nos. l'espèce, [illegible], que vous voudrez bien avoir cette complaisance. Veuillez en agréer à l'avance mes remerciemens aussi que les assurances de la cordialité distinguée avec laquelle je suis.

Votre très-humble serviteur.

FARAMOND—Consul de France.

Voici le nom de ces messieurs:

Sochet—Capitaine.
Lemaître—Lieutenant de frégate.
Moras, Id
Bretegulic, Id
Charnel—Chirurgien.
Dubosq—Commissaire.
Champenois, } Enseignes.
De Guesnon, }
Hébert—Naturaliste voyageur.

A M. J. Bayon, Editeur de l'*Abeille*.

M. l'Editeur de l'*Abeille*.

Nous vous prions de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro l'article ci-joint, qui a été dicté par la reconnaissance; veuillez le livrer à la publicité en lui prêtant l'appui de votre estimable journal.

Nous sommes, Mr. l'Editeur,

Votre serviteurs.

Sochet, Lemaître,
E. Moras, F. Bretegulic,
J. Charnel, C. Dubosq,
Champenois, C. De Guesnet,
Hébert—Naturaliste.

C'est un devoir imposé par la reconnaissance aux commandant et à l'état major de la Badine, qui vient de la Nouvelle Orléans, de témoigner ses sincères remerciemens pour l'hospitalité franche et généreuse qu'ils en ont reçue:

Il en conservera toujours le souvenir, souvenir auquel ne se mêle qu'un regret, celui de ne pouvoir prolonger plus long temps leur séjour parmi eux, et aussi de ne pouvoir exprimer de vive voix la vérité.

Théâtre d'Orléans.

OPERA ITALIEN.

DIMANCHE 9 JUILLET 1837.

MONTECHI ET CAPULETTI,

ou

ROMEO ET JULIETTE.

MARDI 11 JUILLET 1837.

BÉNÉFICE DE

Mr. GABICI,

1re. représentation de

LA CHIARA DI ROSENBERGH

Entre les deux actes:

Symphonie composée par Mr GABICI,
exécutée à Grand Orchestre.

Air de l'*Italiana à Alger*, avec accompagnement de Cbeurs, chanté par
M. FORNASARI.

Grand Rondeau, composé par
M. GABICI,
et chanté par Mme. PANTANELLI,
avec accompagnement de Chœurs.

Les commencera à huit heures précises.

COMPAGNIE DE POMPE LOUISIANAISE.

No. 10.

UNE assemblée de la Cie. se tiendra Lundi 10 du courant, à huit heures du soir, au café de Mr Bowman, rue du Bassin.
F. CALONGNE,
8 juillet—1 Secrétaire.

AU PUBLIC—Mal informé sur l'accident arrivé le 4 juillet à mon malâtre, j'avais fait mettre sur cette même feuille un article contre le Dr. Chauveau; aujourd'hui que la vérité m'est connue, je suis confus d'avoir été si crédule, et déclare comme son méritée l'opinion que j'ai émise sur le compte de M. Chauveau; je ne fis en effet ce matin-là que toutes les précautions nécessaires pour empêcher l'accident qui n'eut pas eu lieu si mon petit malâtre ne se fût probablement refusé à rester sur le passage du cabriolet. Au surplus M. Chauveau, qui m'a pris pour Dimitry et autres, et qui m'a vu à la maison de M. Polk qu'il apprit par le jeune Polk que le rêve du cabriolet avait renversé un petit malâtre et non passé sur le ventre de son conducteur, en fait l'avait reparaître. Avant de continuer sa route, il envoya cet enfant s'assurer par lui même de quel genre était l'accident, et ne repartit qu'avec la certitude qu'il y avait au plus de peur que de mal.

8 juil FIFI POUPONO.

AVIS.—La société qui existait sous la raison de A. Hamilton & Pone, propriétaires de l'Hôtel de la Marine, est dissoute à partir de ce jour d'un accord mutuel. Les affaires seront à l'avenir conduites par Mr H. Hamilton, et toutes les dettes dûes à la société devront lui être payées; les dettes dûes par la société seront payées par ledit Hamilton.
W. H. HAMILTON,
CHAMBERS POPE.
8 juillet—3

ON a besoin d'une femme qui sache faire la cuisine et le service d'une maison. Avoir un garçon de 18 ans. S'adresser au Café, rue de la Levée, entre les deux Marchés.
8 juille—3

GRAISSE, JAMBONS, &c.—1000 barrilets de Graisse en feuilles, de Cincinnati; 100 boucans Jambons, fumés, du Kentucky; 98 barrilets cordes de Kentucky—en débarquement du bateau-à-vapeur Columbus, et à vendre par YORKE FRERES.
8 juillet 65, rue du Camp.

POIX, CORDE et TOILE D'EMBALLAGE.—565 barrilets Poix; 150 balles de cordes; 400 pièces Toile d'emballage, du Kentucky; 175 do do do, de Dundee; 125 rouleaux Corde—en magasin et à vendre par YORKE FRERES.
8 juillet 65, rue du Camp.

AVIS DE SYNDIC.—La multitude d'opinions et beaucoup de difficultés à faire rentrer les comptes dûs à la faillite Pascalet, prévient ceux qui doivent à ladite faillite de ne point se hâter de payer, dans le doute qu'une nouvelle et dernière demande leur sera faite et que dans le cas où elle serait sans effet, les comptes non payés seront mis en cour. M. L. Gilly et J. F. Labrouche sont chargés de recouvrement.
ERNEST BRULATOUR,
8 jt—3 Syndic des créanciers de la faillite Pascalet.

L. F. soussigné, trésorier de l'Association Catholique de la Nlle. Orléans, pour venir au secours des orphelins, accuse réception, reçu et remercie de la somme de cent piastres de Monsieur J. B Leale, comme une donation des officiers de la Compagnie du Rail Road Pontchartrain à l'Asylum.
S BLOSSMAN.
8 juillet

AVIS AU PUBLIC.

LES personnes auxquelles seraient présentés des comptes appartenant à messieurs Octave Le Blanc & J D Lambert, sont respectueusement invitées à ne point les solder entre les mains de M. Jean Pelletier.
OCTAVE LE BLANC.
J D LAMBERT.
8 juillet—3

AVIS—Les propriétaires des drays et tombereaux qui ont été cédés le 3et le 4 courant, sont priés de venir les réclamer dans le plus bref délai en payant les trais, sans quoi les dits drays et tombereaux seront vendus quinze jours après la présente publication, selon les ordonnances du conseil.
C. D LAMBERT,
Inspecteur de la 1ère Municipalité.

AVIS—Le sieur N. WEIL, à l'honneur de prévenir ses amis et le public que la société de Weil & Schmith a été dissoute depuis le 5 de ce mois, d'un commun accord. Il est seul chargé de la liquidation et prie ceux qui ont des comptes à faire ou des réclamations à faire, de se présenter à son magasin, d'en à haut place, rue de la Levée, No 156, où il continuera les affaires sous la raison commerciale de
WEIL & SCHMITH.
8 juillet—3 N. WEIL, LEVY & Co.

A VENDRE.

UN magnifique Harnais Anglais, venant d'être reçu et à vendre au No 110, rue de Chartres.
8 juillet

LIQUEURS.—20 caisses Liqueurs superfines, de la Martinique, à vendre par
A. CAPDEVIELLE & Co.
8 juillet Rue Toulouse, no 19.

JUS de Limon en barils, à vendre par
A CHOPARD,
8 juillet 36, rue de Chartres.

TRAITES sur New-York, à vendre par
JOHN MINTURN,
8 juillet—5 Exchange Place.

UNE cuisse Bas de soie noire, française, de qualité assortie, à vendre par
VIDAL & LERETHE,
8 juillet 25, Chartres.

UNE caisse Gants de soie à jour, couleurs assorties, nouveaux dessins, à vendre par
VIDAL & LERETHE,
8 juillet 25, Chartres.

WHISKEY—100 barils de vieux whiskey de Monongahela, en magasin, à vendre par
8 juil GRIVOT & PAIGE, 13 rue Peydras.

TRAITES sur Cincinnati, à vendre par
8 juil LANDIS & CO. 16 rue Poydras.

A VENDRE par M. A. PELLING, 21 Commerce.

VENDRE par M. S Cacalle, 8 rue Bienville.

Le travail n'est pas fait [illegible] qui, que Marqui s. armé de sa pioche, frappe à coup [illegible] doublés sa femme, et la fait rouler à son pied. [illegible] Il renouvelle la même [illegible] de 2 francs pour la remettre en [illegible] qu'il [illegible] Puis une tête [illegible] et rentre à [illegible] vers le clocher; [illegible] le grand renfort de cerveau, [illegible] les plus distingués. On [illegible] l'infortune du mari d'une [illegible] extraordinaire. *Ma femme est morte*, répondit-il à ceux qui le questionnaient. *Mais* [illegible] rapp lant qu'il n'a pas [illegible] pour son propre compte, il se remet de plus belle à coloche, puis boite dans le cimetière gisement se [illegible].

—Là! là! calmez-vous; où les [illegible] vous pris? que sont-ils devenus? Parlez tant que vous voudrez, je vous écoute patiemment.—Il s'agit de payer trente mille fr. Monsieur.—Pourquoi? [illegible] Comment, pourquoi? dit le jeune homme dont les [illegible] s'ouvrent.—Bon! mon y voilà. Qu'est-ce que c'est que cette comédie?—Vieux fou!—Et pourquoi c'est que cette comédie?—Mais, jeune homme, je cherche la présence de la [illegible] *médecin et vrai*?—Mais, dit le jeune homme, [illegible] Mais ce bout d'un quart d'heure, il devient [illegible] Mais ce bout d'un quart d'heure, il devient [illegible] Quelque [illegible] cherche que l'on ait pu faire, il n'est impossible de découvrir la trace de la fausse comtesse de Strell: il [illegible] dans le louage, les gens avaient été ses complices, et tout ce que l'on a pu savoir, c'est que la parure, dont le [illegible] Europe, a été vendue à un [illegible] Bologne par une sorte de [illegible] juif, dont on avait perdu la piste avant que [illegible] fut [illegible] *(Le Droit.)*

LE PERSONNEL D'UN NAVIRE DE GUERRE.

.....Le capitaine d'une navire de guerre est une [illegible] de roi sur mer, [illegible] pouvoir en presque absolu, et la vaste [illegible] qu'il [illegible] et [illegible] bien [illegible] Aussi a-t-il et la soin d'entourer ce souverain quelque jours de tout le prestige dont on se sert pour imposer à la multitude: un uniforme complet lui est spécialement destiné; un riche traitement lui est alloué; ses domestiques sont stylés; l'Etat y donne une veille [illegible] et en interdit l'entrée à tout homme de l'équipage; l'élégance exacte sont affectées à sa personne; le monde par l'élite des matelots; lorsque on le voit à l'apparition, on n'aperçoit les marques du plus profond respect; lorsqu'il se promène sur le pont, chacun sait à l'instant même s'éloigner du côté qu'il a choisi pour sa promenade. Ce n'est que par un pouvoir que le chef en prestige de grandeur le premier pouvoir dans espace aussi resserré; on y voit de trop près pour avoir des illusions, et, à moins de qualités physiques, il est [illegible] dont l'autorité ne perde beaucoup par trop d'intimité.

En seconde ligne sous avons l'état-major: véritable aristocratie frondeuse et turbulente presque constamment en opposition avec le chef. C'est un tribunal permanent devant lequel comparaissent toutes les [illegible] de l'arme, et où [illegible] de décider les cas [illegible] les plus graves et les plus bizarre réunion d'hommes appartenant au même corps et que doivent et le plus souvent des intérêts particuliers. Dans d'un esprit irrodeur, l'officier de marine aime à compromettre les actes du commandant [illegible] en critique, et il [illegible] rare qu'ils soient approuvés; [illegible] à l'oisiveté, il se distrait en médisant.—Pour quelques-uns, médire est un bon moyen [illegible] qu'il définit de sujets de médisant [illegible] même. J'ai trouvé à bord de quelques navires de ces officiers *cancaniers*, qui ne cédaient en rien aux commères les plus fin ce de la petite ville. Il faut [illegible] mais le jeune dîner, passagère à bord d'une corvette qui partait l'ambassadeur de France à Constantinople, et victime de mauvises langues du bord me témoignant un jour au surpris de voir des hommes s'occuper de cancaneries. Le soir pouvait lui paraître surprenant, mais si elle eût réfléchi à la monotonie de la vie du bord, à l'oisiveté habituelle des marins, aux prévisions nombreuses qu'éprouvent, elle aurait pu l'expliquer facilement.

C'est à tort que, de ce ressaque tous nos romans et dans le plupart de nos pièces, on représente les officiers de marine comme des êtres demi-civilisés ayant toujours le juron à la bouche, d'une brusquerie un peu farouche, d'un abord rude et presque repoussant; tant avoir [illegible] Quelques-uns, [illegible] de ce portrait peut flatteur, on doit dire aussi qu'en général les officiers de vaisseaux se distinguent par l'excellence de leur tonnet de leurs manières, et par leur haute [illegible] Un reproche mieux fondé peut être est celui d'orgueil qu'on leur adresse communément; ce défaut [illegible] des privilèges accordés aux membres de l'état major, qui [illegible] qui les [illegible] sépare [illegible] qui ne faut parte du reste de l'équipage, et contribuent à leur donner une haute idée d'eux-mêmes.

Nous irrions à [illegible] classe de personnes qui [illegible] la sensibilité que nous avons vous définir, serait l'analogie de la bourgeoisie dans la société civile. Je veux parler de la maîtresse, classe précieuse [illegible] qui elle est appelée à [illegible] genre, et que, lorsqu'elle est bien dirigée, peut exercer la plus salutaire influence sur celle des matelots d'où elle tire son pâle ne.

Un vol fort original, et [illegible] nous avons différé de faire connaître les circonstances, vient de [illegible] récemment commis au préjudice d'un des plus riches joailliers de la capitale; il [illegible] extrêmement plus d'inconvénient dénominais, et il peut y avoir quelque utilité à le faire connaître à nos lecteurs:

Dans les premiers jours du mois de janvier, le docteur [illegible], qui s'est acquis une juste réputation dans le traitement des maladies [illegible], vint un matin dans son cabinet une dame d'une quarantaine d'années, gracieuse, élégante, belle encore. Le visiteur de chambre